

Laboratoire

.....
de Gravimétrie

AirPACA

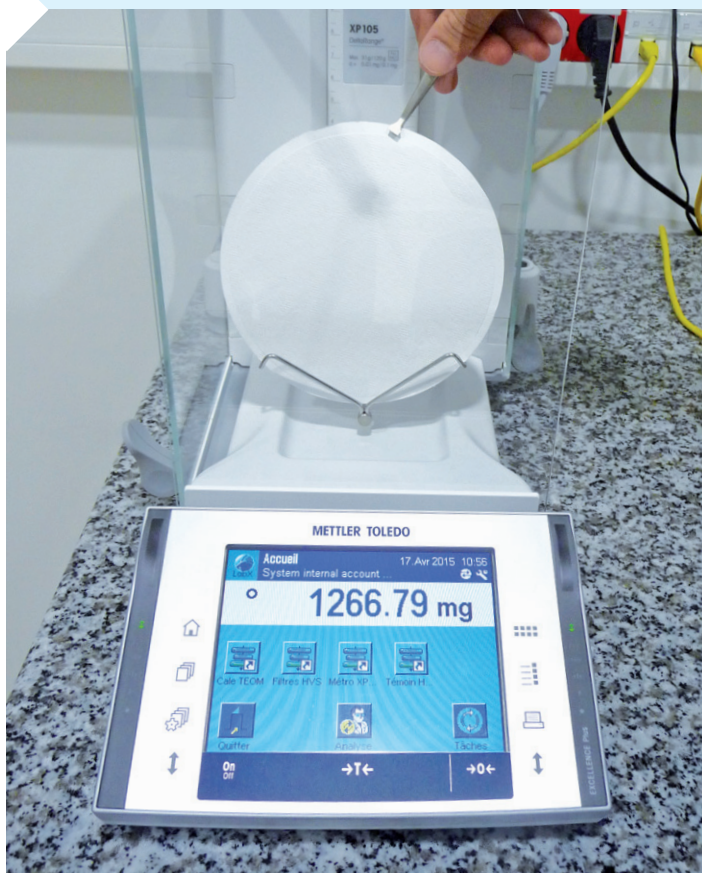
QUALITÉ DE L'AIR



La pesée de haute précision
au service de la
qualité de l'air

Le laboratoire de gravimétrie permet pour tout type de structure privée, publique ou associative :

- la mesure de la pollution particulaire (PM) dans l'air selon la méthode de référence NF EN 12341,
- l'étalonnage de poids étalons.



Applications

Pesée de filtres

- Ø jusqu'à 70 mm sur balance 1 µg
- Ø jusqu'à 150 mm sur balance 10 µg
- Campagnes de mesure des PM (matières particulaires) selon la méthode de référence dans l'air ambiant, en air intérieur
- Mesures dans le secteur industriel
- Evaluation d'instruments de mesure des PM par rapport à la méthode de référence



Etalonnage de poids étalons entre 20 mg et 2 g

Classes de poids OIML* pouvant être étalonnés : jusqu'à F1 selon les masses.

Méthode d'étalonnage par une double pesée selon le schéma EMM (E = poids étalon, M = masse à étalonner)

Equipements de pointe

- Laboratoire entièrement dédié à la pesée
- Maîtrise rigoureuse de l'ambiance du laboratoire :
 - humidité relative entre 45 %HR et 50 %HR
 - température entre 19 °C et 21 °C
- Balances équipées d'un kit spécifique pour le pesage de filtres :
 - résolution de 1 µg pour des filtres de diamètre 70 mm maximum
 - résolution de 10 µg pour des filtres de diamètre 150 mm maximum



- Kit antistatique neutralisant la charge statique du filtre à peser
- Poids étalons de classe E2 et F1 (OIML R 111)
- Logiciel spécifique pour le pilotage des balances selon le protocole de pesée et la traçabilité des mesures

Processus de pesée selon la norme européenne NF EN 12341

Evaluation précise de la matière particulaire PM10 et PM2,5 dans l'air

Un conditionnement des filtres dans le laboratoire de gravimétrie durant au moins 48 h précède les doubles pesées.

2 pesées du filtre séparées d'au moins 12 h avant prélèvement	2 pesées du filtre séparées de 24 h à 72 h après prélèvement
---	--

Masse de matière particulaire collectée

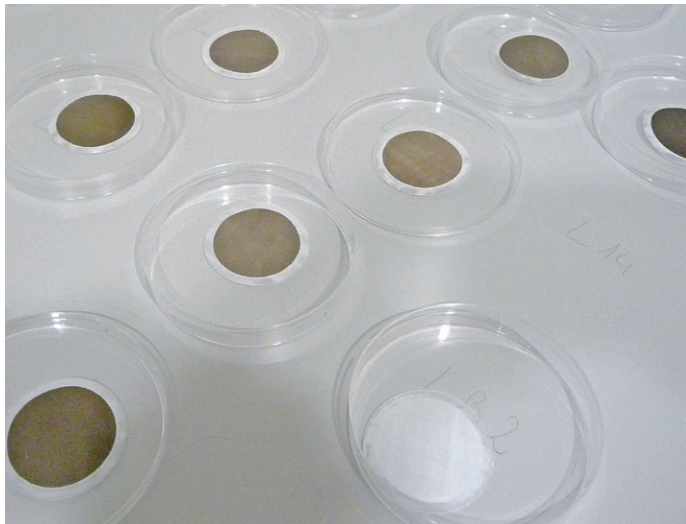


Certifications

L'organisation QSE d'Air PACA est reconnue par AFNOR certification depuis 2003, signe d'un management efficace de la qualité au sein du laboratoire.



*OIML : Organisation Internationale de Métrologie Légale



AirPACA

QUALITÉ DE L'AIR

www.airpaca.org
frederic.marty@airpaca.org



Nous suivre



@AirPACA



www.facebook.com/AirPACA



Siège social

146 rue Paradis - Le Noilly Paradis - 13294 Marseille Cedex 06
Tél. : 04 91 32 38 00 - Fax : 04 91 32 38 29

Etablissement de Martigues

Route de la Vierge - 13500 Martigues

Etablissement de Nice

333 Promenade des Anglais - 06200 Nice



Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air

